

Pour ne pas revenir sur ce point, je dois déclarer, et je le fais avec plaisir, que tous ceux qui ont participé à l'enquête dans les qualités que je viens de mentionner ont fait preuve de beaucoup d'intelligence, de zèle et d'assiduité, et malgré les fatigues inévitables d'un aussi long travail, ont toujours apporté le plus grand soin à l'exécution de leurs fonctions respectives.

L'enquête, fixée au 15 septembre, s'est continuée, sauf les ajournements inévitables, avec la plus grande diligence, jusqu'au 23 février dernier.

Pendant cette période de près de six mois, nous avons tenu 142 séances; nous avons entendu 1251 témoignages, reçu la production d'un nombre presque incalculable d'exhibits, et les sténographes ont dû prendre et transcrire 8628 pages de dépositions. Nous avons enquêté sur l'acquisition de 2413 immeubles, appartenant à 478 propriétaires, et dont le prix s'élève à un total de près de \$6,000,000!

Il va sans dire qu'un très grand nombre de ces dépositions, la grande majorité, sont maintenant inutiles; mais il fallait faire l'enquête et entendre tous les témoins avant de pouvoir dire que, dans telle ou telle affaire, il n'y aurait rien d'établi; ce n'était toujours qu'après le dernier mot du dernier témoin qu'il était possible d'arriver à cette conclusion.

Nous n'avons pas eu à nous plaindre de l'apathie ou de l'indifférence de ceux qui ont été mêlés à ces transactions. Beaucoup se sont présentés sur simple demande, par téléphone ou autrement; et parmi ceux qui ont été assignés, très peu ont manqué de répondre à l'appel. Cependant, il est arrivé que des témoins étaient absents, et assez souvent il a fallu, pour cette raison ou pour d'autres, ajourner des affaires presque terminées.

Mais ce qui a le plus contribué à la longueur de l'enquête, c'est, indubitablement, l'absence d'accusations spéciales, ou spécifiques, comme dit la résolution du Conseil du 23 juin. Cette absence d'accusations spécifiques obligeait ceux qui conduisaient l'enquête à poser une multitude de questions à chaque témoin, pour l'excellente raison que personne ne pouvait dire si le témoin serait ou ne serait pas celui qui pourrait révéler quelque chose faisant l'objet de nos recherches.

Nous allons maintenant examiner en détail les affaires dans lesquelles des faits importants ont été prouvés devant nous. Dans cet examen nous suivrons autant que possible l'ordre chronologique de l'enquête, dans le but de faciliter les références au dossier et à la preuve.

La première affaire dont nous nous sommes occupés est celle d'Ahuntsic.

DEUXIEME PARTIE

Ahuntsic

Il s'agit de l'achat d'un terrain dans le quartier Ahuntsic pour y établir une usine d'épuration, dans le but de traiter les matières d'égouts du quartier Laurier avant de les déverser dans la rivière des Prairies.

Dans le cours de février dernier, la Ville achevait de construire un égout collecteur depuis la rivière des Prairies jusqu'au quartier Laurier.

Les Commissaires, informés de la chose, donnent instructions au Département des Canaux de choisir le terrain nécessaire, aussi discrètement que possible, de façon à ce que personne ne sût qu'il était requis par la Ville, et d'en obtenir promesse de vente ou option. Il fallait, suivant M. Janin, l'Ingénieur en Chef de la Ville, des connaissances techniques pour choisir ce terrain.

M. Howard, chef de ce département, chargea donc l'un de ses assistants, M. Etienne Pelland, de cette tâche et lui ordonna de prendre une option s'il trouvait un terrain convenable.

M. Pelland visita d'abord le terrain subséquentement acheté et le trouve plus propre à l'objet en vue. Ce terrain est situé au nord du boulevard Gouin, sur la rive droite de la rivière des Prairies et immédiatement à côté de l'égout collecteur en question. Il apprend que le terrain appartenait à la St. Lawrence Boulevard Land Company.

I am pleased to say that all those who participated in the investigation in any capacity have shown much intelligence, zeal and assiduity, and notwithstanding the strain which such an arduous work involved, have always discharged their respective duties most satisfactorily.

The investigation, which had been fixed at the 15th September, was continued (with the exception of the unavoidable adjournments) with the greatest despatch, up to the 23rd February last.

During that period of nearly 6 months, we held 142 sittings; we heard 1251 witnesses, an almost incalculable number of exhibits were filed and the stenographers took and transcribed 8628 pages of depositions. We inquired into the acquisition of 2413 immoveables belonging to 478 proprietors, and the price of which amounts to a total of nearly \$6,000,000!

Needless to say that most of the depositions are now useless; but an investigation had to be made and all the witnesses had to be heard before we could say that, in such or such a case, nothing would be proved; it was only after the last word of the last witness that it was possible to reach a conclusion.

We did not have to complain of the apathy or indifference of those who were implicated in these transactions. Many presented themselves on a mere request, by telephone or otherwise, and among those who were summoned, very few failed to appear. However, it happened that witnesses were absent, and for this or other reasons, cases which were almost concluded had to be postponed.

But the protraction of the investigation is undoubtedly due to the fact that no special or specific charges were contained in the resolution of Council of the 23rd June. Owing to this absence of specific charges, those who were conducting the investigation had to put several questions to each witness, because no one could say if the witness would be or would not be in position to disclose any fact connected with the subject matter of the investigation.

We will now examine in detail the cases in which important facts have been proved before us. In this examination we will follow as far as possible the chronological order of the inquiry in order to facilitate the references to the record and to the evidence.

The first case we dealt with is that of Ahuntsic.

SECOND PART

Ahuntsic

The transaction we were called upon to investigate in this case consisted of the purchase of a piece of land in Ahuntsic Ward for the purpose of establishing thereon a sewage farm, in order to treat the sewage of Laurier Ward before discharging the same into the river "des Prairies".

In the course of the month of February last, the City was completing the construction of a main sewer from the river "des Prairies" to Laurier Ward.

The Commissioners, on being informed of the fact, instructed the Sewer Department to choose the necessary land, as discreetly as possible, so that no one might know that it was required by the City and to secure a promise of sale or option therefor. According to Mr. Janin, the City Chief Engineer, technical knowledge was required to choose such land.

Mr. Howard, chief of that department, thereupon entrusted one of his assistants, Mr. Etienne Pelland, with such task and ordered him to take an option if he found a suitable piece of land.

Mr. Pelland first visited the lot of land subsequently purchased and found that it quite answered the purpose. This lot of land is situated north of Gouin Boulevard, on the right bank of the river "des Prairies", close to the main sewer in question. He heard that the land belonged to the St. Lawrence Boulevard Land Co.